DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL. APPORTS DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE APPLIQUÉE.

par

Jacques KOYANYO KONGATUA[1]

Professeur Associé à l'Université de Gbadolite, et à temps partiel à l'Université Catholique du Congo, Chercheur au Centre des Recherches en Sciences Humaines de Kinshasa.

Résumé

Nous nous sommes attelé aux possibilités de concevoir un programme de développement applicable aux situations d'extrême pauvreté. Et ce, dans un contexte marqué par le silence assourdissant des grandes théories contemporaines de la justice distributive à répondre à certaines questions d'injustice extrême. Au-delà de ce constat, la démarche entreprise est aussi une contribution à la réflexion sur l'alternative, entre philosophie de principes et philosophie ex datis dans le domaine du développement. Il nous a fallu aussi justifier si les théories contemporaines de la justice fondée sur un principe comme celui de l'extension des libertés réelles, et à quelles conditions, ont atteint l'objectif qu'elles se sont fixé elles-mêmes pour la réduction des inégalités entre les individus lorsqu'elles sont confrontées à des situations d'injustice extrême. Cette perspective est complétée et soutenue par la vision d'Alain Renaut qui souligne que dans un tel contexte, l'extrême pauvreté peut être éradiquée en alliant les ressources et le renforcement des capacités.

Mots-clés : *capabilités, ressources, pauvreté extrême, justice, développement*.

Abstract

We have focused on the possibilities of designing a development program applicable to situations of extreme poverty. This is in a context marked by the deafening silence of major contemporary theories of distributive justice in addressing certain issues of extreme injustice. Beyond this observation, the approach undertaken is also a contribution to the reflection on the alternative, between a philosophy of principles and a philosophy ex datis in the field of development. We also had to justify whether contemporary theories of justice based on a principle such as the extension of real freedoms, and under what conditions, have achieved their self-imposed objective of reducing inequalities between individuals when faced with situations of extreme injustice. This perspective is complemented and supported by Alain Renaut's vision, which emphasizes that in such a context, extreme poverty can be eradicated by combining resources and capacity building.

Keywords : *capabilities, resources, extreme poverty, justice, development*

INTRODUCTION

Dans le contexte de l'extrême pauvreté privant certaines catégories des personnes l'accès au bien pouvant assurer leur bien-être, quel programme de développement faudra-t-il mobiliser pour endiguer efficacement l'extrême pauvreté et offrir la possibilité aux personnes concernées d'envisager un programme de développement en leur faveur ?

La pauvreté n'est pas seulement due au manque de revenu, elle concerne tous les indicateurs qui affectent la qualité de la vie d'une personne et l'empêche de mener une vie décente. En ce sens, Sen affirme : « Les exigences des individus ne sont pas évaluées en fonction des biens premiers dont ils disposent[2] », mais elle est surtout considérée comme l'absence de « capabilité», c'est-à-dire le manque de libertés réelles pour convertir les biens à disposition en fonctionnements effectifs. Une optique poursuivie aussi par Alain Renaut[3] et d'autres philosophes.

L'un des objectifs poursuivi par cette recherche consiste à justifier si, parmi les théories contemporaines de la justice, certaines peuvent être appliquées plus spécialement dans un contexte d'extrême pauvreté, puisque certaines conceptions de développement construites à partir de ces théories présentent des lacunes importantes.

Il faudra à partir de ce constat d'échec, soit proposer une autre théorie idéale de la justice capable de prendre en compte les injustices et les inégalités subies par les plus vulnérables et les plus démunis, soit changer de démarche en s'engageant dans une philosophie politique appliquée partant des indicateurs de l'extrême pauvreté.

---

[1] Titulaire d'une thèse de doctorat en Philosophie politique appliquée à l'Université Paris-Est et d'un master en Liturgie et théologie sacramentaire à l'Institut Catholique de Paris. Il est prêtre du Diocèse de Molegbe en RDC et actuellement

[2] A. SEN, *Éthique et économie et autres essais*, traduit de l'anglais par Sophie Marnât, Paris, PUF, 1993, p. 218 ; et du même auteur, *L'Idée de justice*, traduit de l'anglais par Paul Chemla, Flammarion, 2012, p. 310.

[3] A. RENAUT, « Comment mesurer le développement ? La question des indicateurs », CIPPA – Développement et indicateur, vol. I, 2012-2013, no 1, *L'Injustifiable et l'extrême : manifeste pour une philosophie appliquée*, Paris, Le Pommier, 2015.

À partir de cette deuxième alternative, il faudra alors élaborer de nouveaux référentiels normatifs pour dégager les priorités qu'il serait juste de mettre en avant dans un processus de remédiation à ces injustices qui s'expriment en termes d'extrême pauvreté.

La démarche entreprise consistera aussi en une contribution à la réflexion sur l'alternative entre philosophie de principes et philosophie ex datis dans le domaine du développement. Il s'agira aussi de justifier les théories contemporaines de la justice fondées sur un principe comme celui de l'extension des libertés réelles, et à quelles conditions elles ont atteint l'objectif qu'elles se sont fixé elles-mêmes pour la réduction des inégalités entre les individus confrontés à des situations de pauvreté extrême.

Comment l'approche par les capabilités, de la manière dont elle était construite, a-t-elle été appliquée aux situations jugées extrêmes ? Cette question permettra de fournir des éléments de compréhension, du moins théoriquement. Comment de théoriciens, tels que A. Sen, Thomas Pogge, Martha Nussbaum et A. Renaut, chacun dans des circonstances qui lui est propre, a-t-il contribué au prolongement de cette approche et en a fait l'un des moyens les plus efficaces de réduction de l'extrême pauvreté dans différents domaines existentiels ?

I. CADRE THEORIQUE

Pourquoi recourir à l'expérience sensible ou aux faits dans leur particularité au risque de ne pas se figer dans des normes ou principes, afin de tenir un discours philosophique qui soit à même de répondre efficacement à certaines situations jugées extrêmes ? Pourquoi prendre le risque de situer un discours philosophique dans un contexte particulier afin d'élaborer la conception d'une société juste et équitable pour influer sur l'organisation sociale et politique ?

Pour répondre à ces questions, il faut se tourner vers quelques philosophes ayant été inspirés de Kant qui au même titre que Copernic, démontrant que contrairement aux certitudes ancrées dans l'imaginaire collectif la Terre tournait autour du Soleil et non le contraire, ont fait du sujet pensant le centre de la connaissance, et non une réalité extérieure. Philosopher à partir du sujet a nourri plusieurs discours philosophiques post-kantiens. Ainsi, de John Rawls en passant par Sen, Nussbaum, Pogge et Renaut, chacun a essayé de construire un discours philosophique qui porte essentiellement sur le sujet ou le fait sensible afin d'en tirer un principe d'intelligibilité.

Cette nouvelle manière de philosopher a renouvelé la philosophie politique en un outil d'analyse du réel, un moyen de réflexion critique permettant de penser autrement la vie au sein de la société et, de fait, réorienter le questionnement philosophique. Cette nouvelle orientation se servira de la description du réel, non à la manière des sciences sociales, mais en utilisant le point de départ pour une réflexion philosophique à même de répondre aux situations les plus extrêmes du monde dans sa globalité. Ainsi, Christian Delacampagne estime que l'ambition de ramener les philosophes vers le réel est de taille, mais qu'elle est à la mesure de cette prise de conscience selon laquelle la philosophie politique ne saurait être un simple corpus de doctrines disparates coupées de la réalité[4].

De fait, la lutte contre les plus grandes injustices et les plus grandes discriminations se construit indubitablement à partir d'expériences vécues en vue de proposer des solutions qui répondent aux attentes de chaque individu dans sa situation particulière. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre les motivations qui nourrissent la philosophie politique appliquée aujourd'hui.

1.1. Armatya sen et les capabilites

Dans ce contexte, l'approche par les « capabilités », comprise comme la liberté réelle dont dispose chaque personne pour valoriser ce qu'elle a raison de valoriser[5], mise en place par Sen, servira d'outil de réflexion. Cette approche développe une conception de la justice qui s'attache moins à la recherche des principes d'une justice pure et idéale. La conception de justice de Sen change de perspective en philosophie politique en inversant les démarches et en évitant toutes celles en surplomb qui visent à trouver des procédures idéales pour obtenir la diminution des inégalités[6] entre les individus.

Il promeut l'accès aux prestations et aux droits sociaux, ce qu'il nomme entitlement[7]. Par-là, Sen entend garantir les conditions de l'exercice des libertés et des droits de chaque individu. De cette manière, il estime que les désirs, les préférences et les besoins sont donc l'émanation d'un travail collectif qui tient compte du

---

[4] Voir Christian DELACAMPAGNE, *La philosophie politique aujourd'hui. Idées, débats, enjeux*. Paris, Éditions du Seuil, 2000.

[5] Voir A. SEN, *Repenser l'inégalité*, Paris, Edition du Seuil, 2000, p. 63.

[6] *Ibid*.

[7] A. SEN, *L'Idée de justice*, Traduction Paul Shemla avec la collaboration d'Eloi. Paris, Flammarion, p. 97 et Repenser l'inégalité, op. cit., p. 149.

respect des libertés de chaque membre de la société. Ainsi, l'approche de Sen repose-t-elle sur la distinction entre les ressources considérées comme des droits formels et les capacités, les droits réels, ainsi que les fonctionnements considérés comme des comportements effectifs[8].

Les ressources, d'après Sen, désignent tous les biens et les services dont dispose un individu. Ces biens peuvent être produits sur le marché ou en dehors de celui-ci. De cette manière, l'accès à l'éducation, au travail, à la discussion publique, constitue un ensemble de ressources mobilisables pour l'action, en vue du bien-être de chaque personne. Les capabilités se définissent comme étant la liberté réelle dont dispose chaque personne pour valoriser ce qu'elle a raison de valoriser[9].

De cette manière, posséder les ressources est une chose, mais les transformer en libertés réelles en est une autre. La transformation des ressources en capacité d'agir dépend de plusieurs facteurs, dont le contexte social, l'environnement social et les aptitudes de chaque individu. Cette conception nous permet d'aboutir à la conclusion selon laquelle la liberté réelle de chaque individu dépend de plusieurs facteurs combinés : la possession de ressources et les facteurs favorisant la conversion en capacité d'agir, notamment les compétences individuelles, le contexte social et le milieu de vie : « Une personne invalide, par exemple, peut faire beaucoup moins avec le même niveau de revenu et les biens premiers qu'une personne valide[10]. »

Enfin, par les fonctionnements désignent la manière dont se comporte effectivement chaque individu. C'est la raison pour laquelle un même fonctionnement peut résulter de l'absence ou de la présence des capacités ou libertés réelles[11]. Sen estime qu'il existe tout de même une pluralité des systèmes de valeurs et de critères pour penser la justice. Cette pluralité permet de concevoir la justice comme l'émanation exclusive de la délibération publique. Car l'utilisation des biens à distribuer pour accroître sa capacité d'agir dépend de chaque individu et de son milieu social. Ainsi, la justice consiste, dans ce contexte à l'égalisation des libertés concrètes dont dispose chaque individu pour accroître son bien-être[12].

Sen veut donc faire émerger une nouvelle justice respectueuse des aspirations de chaque individu à réaliser son bien-être. Ainsi, la justice telle que conçue s'oppose à la conception d'une justice déterminée à l'avance en partant des intentions bonnes pour fixer ses principes[13].

La conception de justice comme promotion des capabilités présente un double avantage. D'une part, elle évite la dérive technocratique fondée sur l'expertise et l'impartialité des experts pour proposer des solutions en vue d'améliorer la qualité de vie d'une personne ou d'un groupe de personnes. D'autre part, elle met en cause le corporatisme dans lequel les intérêts d'un groupe de personnes s'imposent au détriment du bien commun[14]. Cette approche de la justice permet de concevoir le développement comme une extension des libertés offrant à chaque individu plus de possibilités de choisir tel ou tel mode de vie. Cette conception du développement est différente de la vision traditionnelle qui repose exclusivement sur la croissance économique, l'industrialisation et le progrès technique[15].

Ce modèle de développement appliqué au contexte d'extrême pauvreté, tiendra compte, pour son efficacité, des aspects essentiels suivants :

- Le programme de développement à entreprendre devra être procédural, c'est-à-dire qu'il devra être l'aboutissement d'un processus de délibérations et de discussions publiques[16]. Cependant, il ne doit en aucun cas considérer que les ressources à disposition sont à elles seules suffisantes pour satisfaire chaque membre de la collectivité.
- Le programme à mettre en place par les parties concernées ne peut se limiter à créer des conditions optimales de l'établissement des contrats entre les individus, mais doit se fonder sur l'octroi des droits inconditionnels à chaque membre de la collectivité pour éviter ce qui pourrait s'apparenter à une

[8] Voir A. SEN, Repenser l'inégalité, op. cit., p. 63.
[9] A. SEN, *L'Idée de justice, op. cit*., p. 97 et Repenser l'inégalité, op. cit., p. 149.
[10]Voir A. SEN, Repenser l'inégalité, op. cit., p. 76-90, voir Jean-Michel BONVIN et Nicolas FARVAQUE, Amartya SEN, une politique de la liberté, Paris, Éd. Michalon, 2008, p. 47.
[11] Voir A. SEN, *Repenser l'inégalité, op. cit.*, p. 76-90, voir Jean-Michel BONVIN et Nicolas FARVAQUE, Amartya SEN, *Une politique de la liberté*, Paris, Éd. Michalon, 2008, p. 47.
[12] Voir A. SEN, *L'Idée de justice*, *op. cit*., p. 251 et 281.
[13] *Ibid.*, *op. cit.*, p. 226 et 228.
[14] Voir A. SEN, *Repenser l'inégalité, op. cit.,* p. 101-104, et Un nouveau modèle économique. Développement et justice. Trad. Michel Bessières, Paris, Odile Jacob,p. 185-186.
[15] Voir A. SEN, *Un nouveau modèle économique*, op. cit., p. 15.
[16] Ibid., p. 206.

conception élitiste de la vie sociale[17]. Il est question ici de garantir les droits de tous, surtout des plus démunis ou défavorisés.

- La pluralité des normes et des acteurs dans ce processus doit avoir pour seul but de déterminer de manière endogène les conditions d'évaluation des règles et des principes d'action[18].
- Enfin, les critères de justice admis par toutes les parties ne devraient pas être déduits à partir d'un critère supposé idéal et substantiel, mais devraient tenir compte des réalités de chaque membre de la collectivité[19].

Quels que soient les mérites de l'approche par les capabilités, elle présente aussi des limites dont le principal est le problème de l'évaluation. Il est donc indispensable de compléter l'approche par les capabilités avec celles d'autres philosophes, plus précisément avec celle proposée par A. Renaut consistant à établir dans le cas extrême un ordre des priorités à partir duquel proposer une piste de sortie de l'extrême pauvreté[20].

1.2. Martha Nussbaum : une féministe libérale et internationale

Martha Nussbaum se réclame de l'école d'Aristote, car elle estime qu'à l'instar de la raison, comme l'a fait Kant, la sensibilité, incluant les émotions et les sentiments, l'imagination aussi, doit être cultivée dans les sphères des activités humaines. Elle se fonde sur cette conviction pour proposer un modèle de vie qui soit véritablement humaine. Dans la même optique, Nussbaum estime que la justice sociale consisterait à rendre effectives les combinaisons des capabilités qu'elle propose afin de permettre à chaque individu de disposer réellement des moyens de faire et d'être pour que sa vie soit la plus humaine possible. Autrement dit, elle oriente sa recherche en philosophie sur la question de « la vie bonne ».

Tout en s'inspirant de la STOA[21], elle oppose la tragédie grecque à la littérature moderne[22]. Ses recherches en philosophie politique, notamment sur la mise en application de la liste des dix capabilités, l'ont amenée à s'intéresser à d'autres questions telles que le multiculturalisme, le cosmopolitisme, la justice internationale, la vulnérabilité de l'existence humaine, l'intelligence des émotions, l'apport de la littérature et de l'imagination aux politiques publiques, l'éthique de la contingence et de l'improvisation, la doctrine des capacités[23], car elle estime que les capabilités sont universelles et peuvent être appliquées à n'importe quelles situations d'injustice. Cependant, elle s'est surtout engagée pour défendre la cause féminine en développant plus largement le féminisme libéral. Associée à Sen, ses recherches sur les capabilités et la politique du développement lui ont valu sa notoriété (prix et autres reconnaissances scientifiques).

Si elle épouse presque entièrement sa pensée sur certains points comme les capabilités, elle insiste davantage sur les capabilités de chaque personne en y ajoutant la notion de seuil comme élément comparatif essentiel pour permettre à chaque État d'initier un programme de développement[24]. Nussbaum s'appuie donc sur une théorie philosophique mettant en valeur la nature humaine encline à la tragédie et à la vulnérabilité. Ainsi, elle s'inspire et prolonge aussi la théorie de justice telle qu'élaborée par Rawls, mais elle s'inscrit en faux contre quelques aspects de la théorie contractualiste qui donne une mauvaise présentation de l'individu.

En effet, l'individu, considéré dans le prisme de la théorie contractualiste, n'est pas conçu comme un être porteur de vulnérabilités et de faiblesses, seul l'accès aux droits, de manière à recouvrer son indépendance, compte. Or, Nussbaum place au centre de sa théorie les vulnérabilités et les fragilités de chaque individu. Dès lors, les lois cessent d'exister uniquement pour préserver l'indépendance naturelle, mais servent davantage à créer les conditions de l'autonomie individuelle. Cette conception individuelle, à la mesure du changement opérationnel apporté par Nussbaum, justifie l'élaboration de la liste des capabilités comme une possibilité offerte à chaque individu de dompter ses vulnérabilités et multiplier ses capacités d'actions[25].

---

[17] Voir A. SEN, *Repenser l'inégalité, op. cit.,* p. 140.
[18] Voir A. SEN, Un nouveau modèle économique, op. cit., p. 114-120.
[19] *Ibid*., p. 17. 22
[20] Voir A. RENAUT, *L'Injustifiable et l'extrême. Manifeste pour la philosophie appliquée*, Paris, Le Pommier, 2015 p.120 sq.
[21] Mouvement philosophique d'inspiration stoïcienne.
[22] Voir Martha NUSSBAUM, *Femmes et développement. L'approche des capabilités*, trad. Camille Chaplain, Paris, Des femmes, 2008, p. 21.
[23] Voir Michel TERESTCHENKO, « Amartya Sen, Martha Nussbaum et l'idée de justice », Revue du MAUSS permanente, 14 octobre 2010.
[24] Voir Martha NUSSBAUM, *Femmes et développement, op. cit.*, p. 29.
[25] Voir Solange CHAVEL, Le Paradigme des capabilités face aux situations de désastre, 23 novembre 2015.

Mais, sa plus grande différence avec Sen est ainsi affirmée : « Le plus important reste que Sen n'a jamais établi une liste des capabilités centrales. Il a donné quantité d'exemples, et les rapports sur le développement humain […] offrent une certaine ressemblance avec quelques-uns des éléments de ma liste[26]. »

Elle considère les dix capabilités essentielles comme des biens sociaux de base dont l'égalisation en matière de justice relève de la responsabilité de l'État. Elle ne s'arrête pas à sa liste pour continuer de marquer sa différence avec Sen, mais elle introduit une distinction à l'intérieur même des capabilités en y définissant trois types : les capabilités de base, internes et combinées. Elle s'accorde avec Sen sur certaines distinctions, notamment celle entre le bien-être et l'action, mais estime que « toutes les distinctions importantes peuvent être prises comme des aspects de la distinction entre capabilité et fonction[27] ». Enfin, elle relève un désaccord entre Sen et elle sur la conception des droits. Sen estime que les droits sont des contraintes additionnelles, tandis que Nussbaum considère que ce sont les capabilités centrales qui constituent les droits[28].

1.3. De la liste des capabilités comme dépassement de Sen

Ainsi, en pratique Nussbaum établit une liste de dix capabilités qu'elle considère comme un consensus par recoupement qui servirait à mettre en place une politique publique de développement. Ces capabilités sont aussi dites des capabilités centrales parce qu'elles constituent un noyau sur lequel gravitent les conditions essentielles d'une vie bonne et humaine. Mais aussi, parce qu'elles offrent « la possibilité de réalisations multiples : les éléments qui la constituent peuvent être définis plus concrètement, conformément aux croyances et aux conditions locales[29] ». Ces capabilités sont les suivantes : la vie, la santé, l'intégrité physique, les sens, l'imagination et la pensée, les émotions, la raison pratique, l'affiliation, les autres espèces, le jeu et le contrôle sur son environnement[30].

Pour Nussbaum, ces capabilités de base doivent absolument être conjuguées pour correspondre au minimum exigé par la dignité humaine. Car, « toutes sont d'une importance fondamentale et toutes ont une qualité distinctive, et même temps, elles sont liées les unes aux autres[31] ». Bien que les capabilités proposées par Nussbaum soient considérées comme garantes de domaines de liberté si centraux que leur absence rend la vie indigne, elle estime que parmi les capabilités, compte tenu de leur importance particulière, deux capabilités sortent du lot car elles « organisent et imprègnent les autres[32] » : l'affiliation et la raison pratique. Au sommet de la liste, elles sont considérées comme le noyau autour duquel gravitent les autres pour qu'une action soit véritablement humaine.

Penser l'amélioration des conditions de vie humaines par les capabilités comme l'ont fait Sen et Nussbaum, ouvre les conditions du développement individuel et communautaire, car cela offre à chaque individu la possibilité d'opérer des choix utiles pour son bien-être. De ce fait, elle ne se contente pas des approches déclaratives et procédurales qui ne se limitent qu'à l'énonciation des règles et des lois sans tenir compte des conditions propres de chaque individu pouvant bénéficier de ces lois ou de ces procédures.

Il faut des procédures qui tiennent compte des comparaisons interpersonnelles pour favoriser l'épanouissement de tous et de chacun. Il est ici question de dépasser le libéralisme abstrait et de prioriser les expériences humaines afin d'accorder plus de possibilités à chaque individu d'opérer le choix pour le mode de vie qu'il veut mener.

Nussbaum conçoit les capabilités comme des droits humains, comme des conditions indispensables à l'élaboration de politiques publiques du développement.

En d'autres termes, comme les fondements moraux sur lesquels s'élaborent les principes politiques pouvant être garantis constitutionnellement. Ce faisant, les capabilités comme liberté de choisir peuvent être appliquées à toutes les cultures et à toutes les situations humaines pour rétablir la justice et permettre à chaque individu de jouir de ses droits[33].

Ainsi, les injustices tant sociales, genrées, ethniques, climatiques ou religieuses peuvent être éradiquées par la mise en application des capabilités et créer les conditions d'un développement harmonieux pour chaque individu, car les capabilités offrent aux pouvoirs publics le moyen de réguler les libertés des uns et des autres. Le contexte féministe à l'origine de l'élaboration de liste des capabilités par Nussbaum peut être étendu à

---

[26] Martha NUSSBAUM, *Femmes et développement humain. L'approche des capabilités*, *op.cit.* p. 30-31.
[27] Voir A. SEN, *Repenser l'inégalité, op. cit*., p. 141
[28] Martha NUSSBAUM, *Femmes et développement humain. L'approche des capabilités, op.cit*. p. 30-31., p. 32.
[29] *Ibid*., p. 119.
[30] *Ibid*., p. 119-123.
[31] *Ibid*., p. 124.
[32] Voir Laura LEE DOWNS, « Martha Nussbaum. Justice et développement humain », Travail, genre et sociétés, vol. 17, no 1, 2007, p. 3.
[33] Voir Martha NUSSBAUM, *Femmes et développement*, *op. cit.*, p. 76.

d'autres situations de privation et d'injustice telles que le non-accès ou l'accès limité à l'éducation, jusqu'à la vulnérabilité associée à la vieillesse et aux mauvais traitements que subissent les animaux.

1.4. Thomas Pogge versus les capabilités

Thomas Pogge tout en appréciant l'apport de Sen dans le domaine du développement et de la justice globale par la mise en place de l'approche par les capabilités, ne s'est pas privé de lui adresser quelques remarques que lui-même juge constructive : « C'est une évaluation qui cherche les forces et les faiblesses de l'approche des capabilités[34] ». Tout bien considéré, Thomas Pogge estime qu'il reste encore des points à éclairer : il conteste, tout comme Bénicourt[35], le fait que la paternité de cette approche soit attribuée à Sen, car selon lui, ce dernier se serait inspiré de l'approche antérieure aux capabilités appelée « l'approche des ressources de base[36] ». Cette même critique est formulée par Bénicourt qui refuse d'attribuer à Sen la paternité de l'approche par les capabilités.

Pogge constate une certaine insuffisance dans la manière dont l'approche par les capabilités a été abordée par Sen et ses disciples, la rendant quelque peu confuse et tendant de plus au relativisme. Car, estime-t-il, la sous-exploitation conceptuelle des capabilités pourrait faire croire que finalement tout puisse se définir en termes des capabilités, « par exemple, ne pas souffrir est une capabilité, être bien nourri est une capabilité, avoir un revenu et de la richesse en sont d'autres aussi[37] ». Même si Nussbaum par la proposition de dix capabilités a énormément contribué à la théorisation de cette approche, Thomas Pogge pense que son contenu demeure flou.

La troisième critique porte sur la conception de la justice proposée par Sen par rapport à la théorie de justice élaborée par Rawls. Si tous les deux militent pour l'égalité entre les peuples, la voie empruntée par chacun pour y arriver est différente. Sen avec l'approche par les capabilités conçoit la justice en termes d'égalité d'accès à la liberté pour réaliser un mode vie librement choisi, tandis que Rawls par sa théorie basée sur les deux principes, conçoit l'égalité en termes de la disponibilité des ressources nécessaires accessibles à tous. Ainsi Pogge considère que la différence « réside dans la manière dont il faut répondre aux écarts de capacités entre les personnes[38] ». Parce que la justice ne consiste pas, d'après lui, à partager les mêmes capacités, mais d'avoir part aux mêmes ressources disponibles. Ce qui l'amène à critiquer la manière dont l'indice du développement humain a été obtenu.

II. CRITIQUES DES INDICES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les recherches de Sen se sont attachées à déterminer les paramètres pertinents permettant de définir les indices du développement humain notamment l'alphabétisation, l'espérance de vie et le revenu. Il s'agissait pour lui de spécifier les indices multidimensionnels expliquant la cause objective de la pauvreté[39], mais aussi d'identifier les obstacles susceptibles d'empêcher un individu de choisir, parmi les moyens à sa disposition, ceux qui lui permettraient de se réaliser. Ainsi, cette définition multidimensionnelle adoptée par le PNUD et les institutions internationales de lutte contre la pauvreté mettait fin à l'indice unidimensionnel basé sur le revenu, et renvoyait dos à dos les ressourcistes et les utilitaristes.

Cependant, Pogge estime que malgré le succès et l'adoption des IDH proposés par Sen, tant par les académies que par les institutions ayant pour but de lutter pour la réduction ou l'éradication de la pauvreté, quelques critiques lui résistent. Car selon lui, les indicateurs sélectionnés par Sen sont arbitraires et manquent d'informations essentielles pour définir en toute objectivité la pauvreté[40]. Le PNUD a d'ailleurs lui-même reconnu que l'amélioration du revenu « n'est jamais qu'une aspiration parmi d'autres[41] ».

---

[34] MICHELET Julian, SERRE Victor, « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand, bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, mis en ligne le 29 janvier 2013, consulté le 10 octobre 2018.

[35] Voir Emmanuelle BÉNICOURT, « Amartya Sen : un bilan critique », Cahiers d'économie politique, vol. 52, no 1, 2007, p. 57-81.

[36] *Ibid*. p. 57-81

[37] MICHELET Julian, SERRE Victor, « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand, bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, op cit

[38] Voir MICHELET Julian, SERRE Victor, « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand, bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, op cit

[39] Voir Armatya SEN, « Equality of what ? » in Choise welfare and measurent, Oxford, Basil Blackwell, 1979.

[40] Voir bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge, voir Thomas POGGE, « Can capability approach be justified? », art. cit.

[41] PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Economica, 1990, p. 10.

Pogge s'appuyant sur les recherches de l'ASAP, (association des universitaires pour des recherches appliquées à la pauvreté), dont il est le président, fait intervenir la philosophie sur le terrain pour examiner les indices multisectoriels de la pauvreté adoptés par des institutions internationales telles que le PNUD et la Banque mondiale.

En scrutant ces indices, Pogge découvre dans la manière dont ils sont obtenus une discrimination envers les populations les plus pauvres entachant la fiabilité de leurs résultats. Pour prouver la non-fiabilité des résultats obtenus, il démontre que considérer l'alphabétisation et le revenu comme indices du développement humain n'est pas juste[42]. Car il rejette le fait que l'alphabétisation soit mesurée, du fait que les pauvres n'y ont pas accès. De plus, la méthode de conversion n'est pas sûre à cause de la non-fiabilité et de la disponibilité des sources, c'est-à-dire que les registres nationaux sont irréguliers et défectueux. Par conséquent, ils ne peuvent pas fournir des données objectives pour une conversion qui soit représentative de toutes les couches sociales[43].

Quant à la mesure du revenu, les ménages sont utilisés comme unité de mesure pour évaluer le niveau d'accès au revenu. Or, Pogge constate qu'au sein d'un même ménage, il y a des inégalités d'accès aux sources de revenus, particulièrement une disparité entre hommes et femmes. Il estime qu'au sein d'un même foyer, les hommes sont plus avantagés que les femmes ; alors qu'il n'y a aucun mécanisme pour corriger cette inégalité.

Partant de la conviction qu'une société juste est celle qui est équitable comme l'a démontré Rawls dans sa théorie de justice en proposant ces deux principes d'égalité absolue et d'intégration de l'inégalité, à condition que celle-ci soit profitable aux plus démunis, Pogge dans sa relecture du contrat rawlsien adopte une attitude universaliste et déplace la question de la pauvreté des institutions vers les individus, car affirme-t-il : « C'est l'appauvrissement des individus qui compte[44]. »

Cette posture privilégie les droits universels que les institutions ont le devoir absolu de faire respecter[45]. Pour lui, cette inégalité n'est pas prise en compte dans la conversion pour obtenir les IDH. Fort de cette conviction, Pogge estime que ce sont les informations d'ordre individuel qu'il faudrait rassembler, ensuite les agréger entre elles pour obtenir un résultat non discriminatoire[46].

Pour Pogge, en l'état actuel, les indices relevés ne traduisent pas de manière objective l'état de la pauvreté au niveau mondial ; au pire, ils le cachent et minimisent les efforts à déployer pour éradiquer la pauvreté. Par conséquent, il accuse les institutions internationales responsables de la lutte contre la pauvreté de profiter de cet état de fait pour faire main basse sur les chiffres objectifs de la pauvreté au profit de leur succès politique[47].

Notons que Pogge n'est pas le seul à relever les insuffisances de la manière dont les indices ont été proposés par Sen en 1990. Le rapport PNUD de 2002 avait déjà relevé certaines insuffisances constatées dans les indices retenus en 1990, compte tenu de l'évolution de certains indicateurs, notamment l'adoption du système démocratique comme mode de gouvernance par une grande partie de la population mondiale. D'après ce rapport, en 1980, seulement 54 pays soit 46 % de la population mondiale accédaient à la démocratie comme système de gouvernance, tandis qu'en 2000, sur 147 pays qui ont fait l'objet d'études, 121 ont adopté la démocratie soit 68 % de la population concernée[48].

Toutes ces indications démontrent suffisamment la nécessité d'adoption d'autres indicateurs tels que la participation politique et la liberté, l'inégalité du genre, qui constituent des éléments fondamentaux du développement humain pour évaluer le bien-être et de surcroît déterminer les IDH.

C'est ainsi qu'en 2015 lors de la célébration du 25e anniversaire de l'adoption par le PNUD des indices multidimensionnels, cinq observations ont été formulées en vue d'améliorer les indicateurs d'IDH, et peuvent être résumées de la manière suivante : l'IDH ne permet pas de cerner de manière objective le développement humain, c'est-à-dire qu'il relève uniquement les dimensions les plus essentielles de la vie humaine laissant de côté d'autres dimensions aussi importantes qui pourraient concourir à l'épanouissement et au bien-être individuel. En second lieu, il se compose de résultats du développement humain à long terme, parce que les résultats obtenus ne tiennent pas compte de l'effort politique consenti à court terme. Troisièmement, il

[42] *Ibid.* p.11.
[43] *Ibid.* p.13.
[44] Voir MICHELET Julian, SERRE Victor, « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand, bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, op cit
[45] *Ibid*.
[46] *Ibid*.
[47] *Ibid*.
[48] Voir PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2002.

comporte tous les handicaps propres aux mesures composites. Néanmoins, le fait de préserver sa simplicité garantit son acceptabilité, sa compréhensibilité, de même que sa prévisibilité. Quatrièmement, l'IDH étant une mesure de synthèse, il tend à occulter une série de disparités et d'inégalités au niveau des pays.

La désagrégation de l'IDH en matière de sexes, de régions et de catégories ethniques peut être utilisée — et l'a déjà largement été — pour la formulation de politiques au niveau de pays. Cinquièmement, le revenu intervient dans l'IDH en tant que reflet des ressources nécessaires pour garantir un niveau de vie décent — transmué comme il l'est dans les dimensions santé et éducations de l'IDH[49].

En définitive, Pogge, fort de sa conviction conséquentialiste (c'est-à-dire un principe moral qui a pour règle « le plus grand bien pour le plus grand nombre »), estime que « les institutions ont pour préoccupation première de garantir le droit universel et le devoir de les faire respecter[50] ».

D'où la pertinence de ses critiques à l'approche des capabilités proposée par Sen. Même si cette approche le satisfait dans la mesure où elle permet de tenir compte du potentiel d'épanouissement individuel, comme contentement des réalisations de choix consentis, Pogge estime que l'approche par les capabilités a ses limites : elle n'est pas en mesure de proposer un critère plus convaincant et plus plausible en matière de justice sociale que la théorie de justice de John Rawls. Cette dernière, d'après lui, est en mesure de mettre en œuvre un programme cohérent pour relever le défi des injustices les plus intolérables et réduire drastiquement l'extrême pauvreté[51].

III. ALAIN RENAUT : DE L'EXPERIENCE SENSIBLE COMME FONDEMENT DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE APPLIQUEE

3.1. « De l'indignité » comme point de départ d'une réflexion philosophique

« L'indignation n'est pas une politique […] si l'indignation n'est pas une philosophie, le silence ne l'est pas non plus[52]. ».

Alain Renaut, fort de sa conviction que la philosophie ne peut rester que dans sa conception transcendantale ex principiis, replace le sujet pensant au centre de la réflexion philosophique comme l'a fait Kant, et estime que la philosophie doit se construire désormais non pas à partir des principes, mais doit mobiliser un ensemble de faits et d'expériences comme sources à partir desquelles elle doit se construire. Cette posture le place parmi les philosophes qui « ex datisent » la méthodologie en philosophie politique appliquée. C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une démarche consistant à recourir aux données sensibles pour nourrir les principes généraux.

Comme il l'affirme lui-même : « Une démarche trop rassurante pour faire bouger les lignes de l'obsession principielle, inhérente à la culture philosophique et à sa fermeture à l'apport de disciplines en prise avec les données[53]. » Étant lui-même héritier du kantisme, il lui reproche, et au kantisme contemporain, de proposer des solutions trop globales pour lutter contre la pauvreté, et il estime que l'efficacité du combat contre les injustices extrêmes passe absolument par la considération d'un contexte extrême particulier afin de mobiliser une formule de déchiffrage tout aussi particulière en partant de ceux-ci[54].

En cela, il se démarque de Rawls, qui a construit sa propre version du kantisme consistant à poser ses principes sur des sphères particulières d'inégalité et d'injustice qu'elles soient ethnoculturelles, linguistiques, genrées. Il se démarque également de Sen qui, avec la théorie des capabilités, définit la justice en termes d'égalité d'accès à la liberté de choisir un mode de vie convenable pour chacun. Et il se distingue tout autant de Thomas Pogge qui déploie sa pensée dans le contexte du deuxième principe rawlsien.

Mais s'en détache en estimant que la pauvreté extrême ne peut être éradiquée en se limitant au devoir d'assistance aux populations les plus pauvres du monde, et considère la pauvreté extrême comme une privation en termes de droits. D'après Pogge, la pauvreté dans les pays du Sud est liée à l'histoire qui, bien souvent, comporte l'esclavage et le colonialisme ; la prise de conscience du scandale de l'extrême pauvreté permet de résumer les traits saillants du ressourcisme[55].

---

[49] Voir https://www.ituc-csi.org/l-indice-de-developpement-humain, consulté le 6 décembre 2024.
[50] Voir Thomas POGGE, 2002, 2010.
[51] Voir MICHELET Julian, SERRE Victor, « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand, bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, op cit
[52] Alain RENAUT, *L'Injustifiable et l'extrême. Manifeste pour une philosophie appliquée, op. cit.,* p.17 sq.
[53] Alain RENAUT, « Alain Renaut par lui-même », art. cit., p. 251.
[54] Alain RENAUT, « Alain Renaut par lui-même », art. cit., p. 251.
[55] Voir Alain POLICAR, op. cit., p. 263, voir Alain RENAUT, *Un monde juste est-il possible* ?, op. cit., p. 181.

3.2. Vers une nouvelle méthodologie en philosophie politique appliquée pour éradiquer l'extrême pauvreté

Comme Sen, Renaut mobilise les arguments en faveur de la compréhension de la pauvreté[56]. Il admet que les inégalités qui conduisent à l'indignité ou à l'indécence à l'intérieur d'une société nationale sont intolérables, mais essaie de les replacer dans le contexte global. Il souhaite proposer des pistes visant à rétablir la justice entre les nations riches et les nations pauvres et étendre la justice à l'humanité tout entière : « Les hasards de la géographie, du lieu de naissance, n'étant pas plus pertinents que ceux de la classe sociale d'origine pour justifier des inégalités de perspectives et de développement de soi[57]. ».

Au regard des chiffres avancés par les institutions internationales de lutte contre la pauvreté, Renaut estime qu'il est de nos jours inadmissible et surréaliste que l'extrême pauvreté ait atteint des dimensions inimaginables. Selon le rapport PNUD 2018, plus ou moins 1,3 milliard de personnes vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle, soit presque un quart de la population. Sur ce 1,3 milliard, presque la moitié (46 %) est considérée comme étant en situation d'extrême pauvreté et souffre de privations pour au moins la moitié des dimensions prises en compte par l'IPM[58].

Pour ce faire, Renaut examine à fond l'approche ressourciste et l'approche par les capabilités, et les renvoie dos à dos en estimant que ni l'une ni l'autre n'est en mesure de combattre avec plus d'efficacité les injustices sociales ni, de surcroît, de servir à éradiquer l'extrême pauvreté. Il se fonde sur le dialogue entre Sen et Rawls pour relever les faiblesses de l'argumentation de Sen contre Rawls en estimant que Sen a manifesté une certaine incompréhension vis-à-vis de certains points de réflexion de Rawls, notamment la substitution des libertés de base en capabilités de base.

De l'avis de Renaut, Sen n'a pas visiblement « maîtrisé ce dédoublement qui intervient dans le traitement rawlsien de la question des libertés[59] », ce qui fait dire à Renaut que le dialogue entre Sen et Rawls est un rendez-vous manqué.

Mais la critique la plus importante de Renaut envers Sen reste la durée extrêmement longue de création des capabilités[60]. Cette critique se justifie dans la mesure où il est pratiquement impossible de répondre à une situation d'urgence si l'on suit la logique selon laquelle la construction des capabilités requiert la mise en place d'un système de santé efficace et d'un système éducatif fiable, alors que chaque jour on compte des morts par manque de prise en charge appropriée, et que chaque année plusieurs millions d'enfants n'ont pas d'accès à l'éducation par manque de moyens.

De même, Renaut se fonde sur la thèse de Pogge qui, à partir du principe de différence rawlsien, se limite au devoir d'assistance et à notre responsabilité morale à l'égard de l'extrême pauvreté, mais s'en démarque en estimant que la pauvreté est due au manque du respect des droits humains, et imputable à des facteurs institutionnels. Pour Pogge, il y a une double responsabilité : d'une part, celle des responsables politiques des pays en voie de développement d'assumer correctement leurs obligations et d'autre part, celle des responsables des gouvernements et des citoyens des pays riches[61].

Quelle que soit la portée pratique de proposition de Pogge, Renaut n'a pas manqué de lui formuler des critiques démontrant ses limites. Il exprime deux motifs de crainte : d'une part, la solution emprunte l'image du puits sans fond : ressources rapidement épuisées par leur consommation et donc réapparition de la pauvreté ; d'autre part, il souligne le risque de dépendance à l'infini à l'égard des pays riches[62]. Ainsi Renaut considère que ni l'approche ressourciste ni l'approche par les capabilités ne peuvent être efficaces pour éradiquer l'extrême pauvreté à l'échelle globale.

Au regard de l'inefficacité des méthodes employées jusqu'alors pour combattre l'extrême pauvreté, Renaut essaie de poser la fondation d'une théorie systématique de la justice globale, en se fondant sur les enjeux de l'opposition entre le ressourcisme et l'approche par les capabilités pour défendre une solution à partir de ce qu'il nomme « antinomie de la justice globale ». Pour lui, la solution rationnelle ne peut pas être envisagée[63], c'est-à-dire une solution « dont les raisons de la défendre transcenderaient les contextes et feraient

[56] Voir Alain RENAUT, L'Injustifiable et l'extrême. Manifeste pour une philosophie appliquée, op. cit., 2015.
[57] Catherine AUDARD, *Qu'est-ce que le libéralisme. Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009, p. 539.
[58] Voir www.undp.org, « La moitié des pauvres dans le monde sont des enfants », 2018, consulté le 10 décembre 2018.
[59] Alain RENAUT, *Un monde juste est-il possible ?*, *op. cit.*, p. 205, voir RAWLS, *Théorie de la justice*, *op. cit.*, p. 123.
[60] Voir Alain RENAUT, *Un monde juste est-il possible ?*, *op. cit.*, p. 213.
[61] Voir Alain POLICAR, *Le Libéralisme politique et son avenir*, *op. cit.*, p. 260.
[62] Voir Alain RENAUT, *Un monde juste est-il possible* ?, op. cit., p. 181.
[63] *Ibid*., p. 219.

ainsi échapper à un simple tâtonnement […] entre des approches dont ni l'une ni l'autre ne s'impose par elle-même et dont, en conséquence, l'affrontement semble voué à demeurer interminable[64] ».

Passant par la méthode proposée par Kant en vue de résoudre les antinomies, Renaut démontre que l'antinomie de la justice globale, « inscrite dans la structure même de la raison », doit prendre pour modèle l'antinomie de la nécessité et de la liberté[65]. Si le ressourcisme, par sa conception de la justice, insiste sur le fait que « la première et indispensable dimension d'une justice à l'échelle du monde réside dans la mise à disposition de tous les peuples du quantum de ressources matérielles absolument nécessaires à leur survie[66] », l'approche par les capabilités considèrent le développement de l'humain en l'homme.

Renaut pense que la théorie de justice proposée par Rawls, qui se veut universaliste, ne peut être conçue dans un contexte de justice comme une finalité. En revanche, il essaie de mobiliser la discussion sur la justice comme un facteur de l'extension de la liberté à l'échelle globale[67].

Se situant dans cette double option du développement par les ressources et par la promotion de capacités d'agir, Renaut propose de réfléchir sur l'antinomie de la justice globale. Autrement dit, il s'interroge sur le conflit qu'entretient la raison avec elle-même quand il faut choisir entre l'approche globale par les ressources et l'approche globale par les capabilités. Renaut ne propose pas de troisième voie, mais entend articuler les deux approches pour une justice globale capable de repenser le bien-être, car « l'approche par les ressources aide seulement à trouver un financement à l'approche par les capabilités[68] » tout en apportant une précision de taille selon laquelle l'approche par les capabilités faciliterait l'accès des populations pauvres à des pouvoirs d'agir leur permettant de transformer eux-mêmes les conditions de leur existence collective[69].

Car le ressourcisme et les capabilités sont les deux pôles complémentaires mobilisables pour un développement harmonieux et durable par la mise à disposition des ressources en cas d'urgence et pour favoriser l'émergence d'un programme de développement à partir de l'aspiration propre à chaque peuple. La prise de position de Renaut s'inscrit en faux contre le libertarianisme de gauche, partisan de la justice attributive, estimant que la lutte contre la pauvreté passe exclusivement par l'attribution de manière équitable des ressources à chaque individu, parce que la ressource mondiale appartenant à tous[70].

Autrement dit, Alain Renaut propose d'établir la nécessité d'une reformulation des théories contemporaines de la justice. Elle fait échapper la philosophie politique à la problématique qui avait été la sienne dans cette tradition ouverte par Rawls en 1971[71]. Selon les critères qu'elles s'étaient fixés, les théories de justice nées à la période de l'État providence avaient privilégié l'interrogation sur les principes d'une société juste. Ces principes étaient compris comme ceux d'une société où les inégalités ne seraient pas injustifiables.

Cette interrogation apparaît dépassée d'une part à la faveur du déplacement du social vers le global qu'a connu, aux alentours du changement de siècle, la question même de la justice : aborder l'interrogation sur le justifiable et l'injustifiable apparaît requérir désormais de changer de focale, en considérant que les inégalités se déploient à l'échelle du monde[72] ; d'autre part, précisément sur le plan global, surgissent des inégalités d'autant plus injustifiables qu'elles sont extrêmes entre l'Afrique subsaharienne, par exemple, et les régions de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

C'est notamment la particularisation contemporaine de ces injustices, comme le souligne leur approche globale, que Renaut tente de mettre en lumière. Pour ce faire, le fil conducteur de l'extrémisation de la pauvreté, de la violence et du risque s'emploie à rendre sensible la manière dont elles « font intersection » dans les trois secteurs d'inégalités en s'attachant aux injustices ethnoculturelles, aux injustices de genre et à ce qu'il peut y avoir d'injustifiable dans les inégalités liées au changement climatique.

Dans une première démarche, Renaut propose de solliciter des philosophes une contribution à la réflexion sur l'alternative entre philosophies ex-principiis et ex datis, que Kant en son temps avait opposées jusqu'à exclure la possibilité de la seconde[73]. La philosophie ex datis est une démarche philosophique

---

[64] *Ibid*., p. 219-220.
[65] Voir Alain RENAUT, « Alain Renaut par lui-même », art. cit., p. 253.
[66] Alain RENAUT, *Un monde juste est-il possible ?*, *op. cit.*, p. 234.
[67] *Ibid*., p. 235.
[68] *Ibid*. p. 184.
[69] *Ibid*., p. 187.
[70] *Ibid*., p. 246 sq.
[71] Voir John RAWLS, *Théorie de la justice*. Trad. Catherine Audard, Paris, points, 2009.
[72] Voir A. RENAUT, E. BROWN, M.-P. CHARTRON et G. LAUVAU, *Inégalités entre globalisation et particularisation*, Paris, PUPS, 2016, p. 35-38.
[73] Voir A. RENAUT, E. BROWN, M.-P. CHARTRON et G. LAUVAU, *Inégalités entre globalisation* et *particularisation*, *op. cit.*, p. 123 ; voir A. RENAUT, Kant aujourd'hui, op. cit., 1997, chap. VIII.

consistant à construire une réflexion à partir des données de l'expérience plutôt qu'à partir des concepts. Renaut se fonde sur l'expérience kantienne faisant état du rapport d'interdépendance entre les principes et les faits afin d'en dégager l'intelligibilité de la science et de l'agir moral pour construire sa démarche en philosophie politique. À ce propos Kant affirme : « L'unité systématique est ce qui transforme une connaissance commune en science[74]. ».

Il ne s'agit certainement pas ici de prendre congé des principes, ce qui serait absurde, mais bien « plutôt de montrer qu'il importe, dans l'urgence dont le monde accable les hommes, à moins que ce ne fussent les hommes qui en accablent le monde, de confronter les principes aux épreuves du réel[75] ».

Une seconde démarche plus spécifique encore, peut être mise en œuvre dans les études ici proposées. Il s'agit d'une démarche philosophique, non idéale s'inspirant du jugement réfléchissant de Kant permettant au sujet placé devant un objet particulier de se donner un moyen d'universalisation. D'où la justification d'après ce principe, de partir d'une situation extrême en vue de s'orienter dans le réel et de dégager les priorités pour l'action.

Dès lors, philosopher politiquement, c'est s'engager dans une réflexion partant de données complexes et extrêmes, tels que l'humiliation, l'indécence, l'indignité. Ceci dans le but d'élaborer de nouveaux référentiels normatifs afin d'en dégager les priorités qu'il serait juste de mettre en avant dans un processus de remédiation à ces injustices extrêmes.

Cette nouvelle approche de la philosophie politique appelle à s'ouvrir à d'autres champs d'investigations lui permettant d'intégrer l'apport des sciences sociales, comme la sociologie, l'anthropologie, l'histoire et des approches statistiques. Assurément d'autres ont déjà emprunté cette voie dans divers domaines : Susan Okin avec Justice genre et famille (1989) avait déjà ouvert la philosophie bien au-delà de ces concepts et même de ces principes ; Will Kymlicka, avec Citoyenneté multiculturelle, dans le domaine des cultures ; Simon Caney (2005, 2008, 2009a, 2009 b, 2009 c) dans celui du changement climatique ; et Thomas Pogge avec The health impact fund making new médecine accessible for all (2011) , qui s'est interrogée sur les inégalités d'accès aux soins de santé.

Tel est l'apport de Renaut à la reformulation des théories de justice et de surcroît à la philosophie politique appliquée. Les philosophies du « contrat » et du « marché » divergent, mais elles reposent en fait sur la même définition individualiste de l'homme et une conception identique de la vie en société. Renaut, en passant en revue l'œuvre de libéraux tels que Burke, Constant ou Hayek, met en relief l'inquiétude de ces penseurs face à la tentative de reconstruction abstraite à quoi mène la théorie du contrat social ; ces derniers voient dans le refus de toutes les traditions et des coutumes, une avancée vers la terreur, approche à laquelle il convient aujourd'hui de s'intéresser.

De nos jours, la philosophie politique appliquée doit résolument aborder les injustices, les inégalités et les discriminations dans une forme fortement désidéalisée en s'appuyant exclusivement sur des faits ou des contextes précis, en vue d'élaborer des principes normatifs corrigeant ces injustices et ces discriminations. Cette approche est à l'opposé de Rawls et ses successeurs qui en matière de justice distributive avaient privilégié les théories idéales de la justice. Cette perspective offrait aux individus la possibilité de respecter un certain nombre de principes justes de distribution, pour que le bien à distribuer soit relativement abondant pour chaque individu.

Au-delà de l'intérêt majeur qu'apporte la méthodologie de Renaut, la théorie de justice développée par Sen, qui fait preuve de plus de réalisme, mérite également de s'y attarder. Sen, en critiquant la conception de la justice de Hobbes à Kant et de Locke à Rousseau, fondée exclusivement sur la recherche de dispositifs sociaux parfaitement justes[76], s'inscrit aussi en faux contre une autre tradition. Celle allant d'Adam Smith à Marx et de Condorcet à John Stuart Mill, dans laquelle la question de la justice n'est résolue que par les « comparaisons entre les divers modes de vie que les gens pourraient avoir[77] » au sein des différentes structures.

En replaçant les inégalités constatées à l'intérieur d'une société nationale à l'échelle globale, Renaut trouve la justification et la nécessité de mobiliser de l'aide en faveur des plus pauvres. Car il constate que, si au niveau interpersonnel sont pratiquées les injustices, les rapports entre les États laissent aussi apparaître des traitements injustes auxquels les plus démunis sont exposés. Ainsi, il envisage une piste de solution pour rétablir la justice à l'échelle globale et par-delà lutter efficacement à l'éradication de la pauvreté.

---

[74] E. KANT, « Architectonique de la raison pure », *Critique de la raison pure*, trad. A. Renaut, Paris, 1987, p. 675.

[75] A Voir A. RENAUT, E. BROWN, M.-P. CHARTRON et G. LAUVAU, *Inégalités entre globalisation* et *particularisation*, op. cit., p. 39-40, 104.

[76] A. SEN, *L'Idée de la justice, op. cit*., p. 20.

[77] *Ibid*., p. 21.

Pour ce faire, deux démarches sont alors envisageables : d'une part, il propose une réorientation de l'interrogation sur les inégalisations des conditions qui doit se pratiquer sur fond de globalisation de l'approche des inégalités injustifiables ; d'autre part, à travers une démarche partant non plus de principes de justice, mais des données particulières des contextes d'inégalisation extrême, afin d'établir un ordre de priorités des solutions sous forme d'agenda. Ce qui serait d'après lui un moyen efficace de réduction de pauvreté extrême.

3.3. Démarche applicative

Une fois la méthodologie comprise, Alain Renaut, au travers d'une démarche applicative, s'emploie à faire comprendre l'inefficacité de principes généraux face à certains cas extrêmes tels que les génocides, la prostitution et les viols massifs accomplis au Rwanda, en Bosnie ou aujourd'hui au Burundi — sans oublier les effets catastrophiques du changement climatique au Niger ou au Bangladesh.

À cela, s'ajoutent d'autres formes d'injustice nécessitant la mobilisation d'une nouvelle façon de philosopher, ne se consacrant plus à établir des principes généraux de justice, mais incluant la détermination des agendas en vue de résoudre la situation tout à la fois globale et particulière selon laquelle le réel s'inhumanise[78].

C'est donc un constat d'échec de la philosophie politique, sous cette forme, à entrer dans le réel et à contribuer à une réduction des inégalités entre les individus et les collectifs. Notamment, au regard des situations d'injustice extrêmes, comme le génocide rwandais face auquel ces théorisations grandioses sont restées silencieuses et incapables d'agir ; ou comme les conditions à Haïti, avant et après le séisme de 2010, devant lesquelles la communauté internationale n'a su arracher Haïti à sa si grande pauvreté[79].

Alain Renaut mobilise à la fois le bien-être matériel et l'accès des individus à la liberté comme moyen de se déterminer pour une éthique du développement juste et équitable[80]. D'après cette logique, le bien-être passe absolument par la mise à disposition des ressources et la possibilité d'en créer et d'en jouir selon une conception de vie propre à chaque individu, c'est-à-dire de créer un environnement économique et social qui permette aux capacités de s'exprimer en liberté d'agir. C'est cette nouvelle approche multisectorielle du développement qui se réfère à la justice compensatrice que John Rawls met en place à travers son principe de réparation[81]

CONCLUSION

L'objectif a été ici de présenter une démarche philosophique complémentaire à la démarche philosophique ex datis, en réponse au silence de certaines approches applicatives face aux situations extrêmes. La méthodologie proposée par Alain Renaut qui a servi de support à l'exposé, reste à tester en vue d'une reconnaissance définitive comme faisant partie du corps des approches applicables aux situations extrêmes. Cette approche considère que la philosophie post-métaphysique doit absolument être post-fondationiste en ce sens qu'elle doit nourrir sa réflexion plus des réalités que des principes. C'est ainsi que pour comprendre la pauvreté multisectorielle peuvent être intégrées d'autres disciplines telles que l'ethnologie, la sociologie, l'anthropologie et même l'histoire et des approches statistiques. Afin d'établir un ordre des priorités des actions à entreprendre pour leur proposer un modèle de développement répondant à un besoin d'évolution et d'intégration respectant leur culture et leurs aspirations.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDARD C., *Qu'est-ce que le libéralisme. Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009.
- BÉNICOURT E., « Amartya Sen : un bilan critique », Cahiers d'économie politique, vol. 52, no 1, 2007.
- CHAVEL S., *Le Paradigme des capabilités face aux situations de désastre*, 23 novembre 2015.
- DELACAMPAGNE C., *La philosophie politique aujourd'hui. Idées, débats, enjeux*. Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- KANT E., « *Architectonique de la raison pure », Critique de la raison pure*, trad. A. Renaut, Paris, 1987.
- LEE DOWNS L., « Martha Nussbaum. Justice et développement humain », Travail, genre et sociétés, vol. 17, no 1, 2007.
- MICHELET J., SERRE V., « Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge », entretien accordé par Tomas Pogge, trad. Tim Glinert et Julie Gaillat Grand,

[78] A. SEN, *L'Idée de la justice, op. cit*., p. 309 sq.
[79] Voir A. RENAUT, *L'Injustifiable et l'extrême, manifeste pour une philosophie appliquée*, op. cit. p.92.
[80] Voir A. RENAUT, Un monde juste est-il possible ?, *op. cit.*, p. 295 sq.
[81] Voir A. RENAUT, E. BROWN, M.-P. CHARTRON et G. LAUVAU, *Inégalités entre globalisation* et *particularisation*, op. cit., p. 35-38.

bullesdesavoir.com/2013/01/29/combattre-la-pauvrete-mondiale-avec-thomas-pogge/, « Can capability approach be justified? », Philosophical topics, 30 (2):167-228 (2002)

- NUSSBAUM M., *Femmes et développement. L'approche des capabilités*, trad. Camille Chaplain, Paris, Des femmes, 2008.
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Economica, 1990.
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Economica, 2002.
- POLICAR A., *Le Libéralisme politique et son avenir*, Paris, CNRS, 2012.
- RAWLS J., *Théorie de la justice, (1971),* trad. Cathérine Audard, Paris, Points, 2009
- RENAUT A., « Comment mesurer le développement ? La question des indicateurs », CIPPA – Développement et indicateur, vol. I, 2012-2013, no 1
  - « Alain Renaut par lui-même », i, Cités, n°58, 2014, p247-256.
  - *Un monde juste est-il possible* ?, Paris, Stock, 2013.
  - *L'Injustifiable et l'extrême : manifeste pour une philosophie appliquée*, Paris, Le Pommier, 2015.
- RENAUT, E. BROWN, M.-P. CHARTRON et G. LAUVAU, Inégalités entre globalisation et particularisation, Paris, PUPS, 2016.
- SEN, Armatya, « Equality of what ? » in Choise welfare and measurent, Oxford, Basil Blackwell, 1979.
  - *Éthique et économie et autres essais*, traduit de l'anglais par Sophie Marnât, Paris, PUF, 1993
  - *Repenser l'inégalité (1984),* trad. Paul Chemla, Paris, Editions du Seuil, 2000.
  - Un nouveau modèle économique, Paris, Odile Jacob, 2003
  - *Une politique de la liberté*, Paris, Éd. Michalon, 2008.
  - *L'Idée de justice*, traduit de l'anglais par Paul Chemla, Flammarion, 2012.
- TERESTCHENKO M., « Amartya Sen, Martha Nussbaum et l'idée de justice », Revue du MAUSS permanente, 14 octobre 2010.
- https://www.ituc-csi.org/l-indice-de-developpement-humain, consulté le 6 décembre 2018.
- www.undp.org, « La moitié des pauvres dans le monde sont des enfants », 2018, consulté le 10 décembre 2024.